

Objectifs	Mesures	Nombre de fiches actions
1 Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux	Mesure 1 : Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes.	5
	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte.	3
	Mesure 3 : En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030.	5
	Mesure 4 : Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées.	3
	Mesure 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte.	3
2 Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées	Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau.	3
	Mesure 7 : Renforcer la méthode d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées.	3
3 Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées	Mesure 8 : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées.	3
	Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées.	5
4 Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire.	4
	Mesure 11 : favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées.	1
	Mesure 12 : Faire des aires protégées les lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature.	2
5 Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité	Mesure 13 : S'appuyer sur les aires protégées pour défendre un cadre mondial pour la biodiversité ambitieux.	0
	Mesure 14 : Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux.	3
6 Un réseau pérenne d'aires protégées	Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées.	0
	Mesure 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées.	0
7 Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	Mesure 17 : Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance scientifique.	3
	Mesure 18 : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques.	3
Actions transversales : Assurer un suivi et une évaluation de la stratégie nationale et ses plans d'actions		2

Remarque :

Au-delà de la mesure 13 qui n'a logiquement pas trouvé d'écho au niveau régional, on remarque l'absence de fiches concernant le volet relatif au financement des aires protégées (mesures 15 et 16). Ce constat traduit à la fois la difficulté à trouver ces financements pérennes « institutionnels » et de rendre compte puis valoriser les services rendus par les AP. Ce sujet sera quand même étudié par l'ARB afin de prévoir au moins une action à mettre en œuvre dans le plan suivant.